

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JUIN 2015

Présents : DEVLOIES L./GOKEL J./PLADYS S./GOUVART S./HAELEWYCK S./CAIGNIEZ B./TOWLSON A
DESOUTTER J./DERYCKE P./DONDAINE C./PROVO H./ GUILBERT G. / SCHILLEWAERT R./
ALLOUCHERY C./KASPRZYK S./FERYN V./AGNERAY S./DECLERCK S./LAVOIGIER M./

Absents ayant donné procuration : HANNEBIQUE J. / BULTE I./DEVROE T./LARROQUE J.J./
WEIZMANN P./DEBRUYNE O./LEGRAND-BARET C./FOURNIER A./

Absent : GONSSE F.

Date de convocation : 2 juin 2015

Secrétaire de séance : J. GOKEL

**1° GESTION DE LA DETTE – REFINANCEMENT DES CONTRATS DE PRETS CONTRACTES
AUPRES DE LA SFIL (SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL) EX DEXIA**

Monsieur le Maire rappelle que pour refinancer les contrats de prêt ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant global de 2 388 493,00 EUR.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2015-05 y attachées d'accepter la proposition faite par la STIL, à savoir :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL
Emprunteur : COMMUNE DE CAPPELLE LA GRANDE
Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 2 388 493,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans et 11 mois

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 2 388 493,00 EUR, refinancer, en date du 15/07/2015, les
contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement
MON222021EUR	001	1A	373 773,93 EUR	44 891,64 EUR
MON221427EUR	001	1A	690 253,75 EUR	69 099,60 EUR
MON236741EUR	001	1A	1 099 999,62 EUR	110 474,46 EUR
Sous-total			2 164 027,30 EUR	224 465,70 EUR
Total des sommes refinancées			2 388 493,00 EUR	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 15/07/2015 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Intérêts courus non échus
MON222021EUR	001	9 144,59 EUR
MON221427EUR	001	1 156,94 EUR
MON236741EUR	001	1 480,11 EUR
Total dû à régler à la date d'exigibilité		11 781,64 EUR

Tranche obligatoire à taux fixe du 15/07/2015 au 01/06/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 2 388 493,00 EUR
Versement des fonds	: 2 388 493,00 EUR réputés versés automatiquement le 15/07/2015
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 1,58 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: progressif
Remboursement anticipé	: autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE, DECIDE d'accepter la proposition de contrat de prêt faite par la STIL et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

**2° GESTION DE LA DETTE. REFINANCEMENT DU CONTRAT DU PRET
CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE**

Monsieur le Maire rappelle que pour refinancer le contrat de prêt ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant global de 176 540,18 Euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, d'accepter la proposition faite par la Caisse d'Epargne Nord France Europe, à savoir :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE
Emprunteur : COMMUNE DE CAPPELLE LA GRANDE
Score GISSLER : 1A
Montant du contrat de Prêt : 176 540,18 Euros
Durée du contrat de prêt : 13 ans
Objet du contrat de prêt : à hauteur de 176 540,18 Euros, refinancer, en date du 15/07/2015, les contrats de prêt ci-dessous :

	Numéro de prêt	Score GISSLER	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement
	6400474	1A	165 338,44 EUR	11 201,74 EUR
Total des sommes refinancées			176 540,18 EUR	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 15/07/2015 au 15/07/2028

QCette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 176 540,18 Euros
Versement des fonds : 176 540,18 Euros réputés versés automatiquement le 15/07/2015
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,71 %
Base de calcul des Intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement Et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : progressif
Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant Dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne Nord France Europe, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE, DECIDE d'accepter la proposition de contrat de prêt faite par la Caisse d'Epargne Nord France Europe et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

Fait à Cappelle la Grande,
Le 12 juin 2015.
Le Maire,
LEON DEVLOIES